

Bilan d'activités

Politique en matière de violence à caractère sexuel

1^{er} septembre 2023 – 31 août 2024



Université de
Saint-Boniface

Bilan d'activités – du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024

Conformément à l'article 2.3 (4) c) de la [Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire](#), l'Université publie un bilan des activités menées dans le cadre de sa [Politique en matière de violence à caractère sexuel](#).

Sensibilisation

1. **Semaine de sensibilisation à la violence à caractère sexuel** (du 1^{er} au 5 avril 2024) :
 - o Campagne d'information auprès du personnel, incluant des courriels quotidiens
 - o Invitation aux membres du personnel à revoir la Politique en matière de violence à caractère sexuel
 - o Campagne de sensibilisation ciblant les membres du personnel et la population étudiante sur les réseaux sociaux de l'Université
2. **Reconnaissance de la Journée de la robe rouge** (5 mai 2024)
3. **Reconnaissance de la Journée de la campagne Moose Hide** (16 mai 2024)
4. **Accessibilité des politiques** :
 - o Affichage sur l'intranet (H : Politiques et procédures), le site Web de l'Université, l'application Dayforce (pour le personnel) et l'application mobile de l'Association étudiante.
 - o Lecture annuelle obligatoire de la Politique par le personnel, dans le cadre d'un exercice de révision des politiques.

Diffusion

1. La Politique sur la violence à caractère sexuel a été présentée :
 - o aux nouveaux membres de la population étudiante, lors des séances d'orientation;
 - o lors des séances d'orientation du Bureau international (sessions d'automne et d'hiver);
 - o lors des séances d'orientation du Bureau de logement destinées au personnel étudiant;
 - o aux personnes logeant à la résidence étudiante, lors de la signature de leur contrat de logement (sessions d'automne, d'hiver et d'été);
 - o aux membres du Sportex lors de leur abonnement (en ligne ou en personne);

- o aux athlètes, lors de l'orientation générale et/ou de la signature de leur contrat d'engagement;
 - o à l'ensemble de la population étudiante, par l'entremise des réseaux sociaux;
 - o aux membres de la direction de l'Association étudiante;
 - o lors des événements où de l'alcool est servi, au moyen d'affiches explicatives;
 - o lors des interventions du [*Sexual Education Resource Centre*](#) (SERC) sur le campus;
 - o aux nouveaux membres du personnel lors des ateliers d'orientation.
2. La Politique et la plateforme de REES sont présentées dans l'annuaire étudiant et l'agenda de l'Association étudiante.
 3. Des dépliants intitulés « Le harcèlement et le harcèlement sexuel » et « L'agression sexuelle » ont été distribués aux points de service suivants :
 - o Réception principale, cabinet du rectorat, bureaux des décanats, bureau de l'École technique et professionnelle, Registrariat, Sportex, Bureau international, résidence étudiante, bureaux de l'Association étudiante et Bureau de la vie étudiante
 4. Les dépliants et la Politique sont inclus dans les troussees d'accueil (en format papier ou numérique) des nouveaux membres du personnel et de la population étudiante.

Diffusion

1. Promotion continue de la plateforme de REES, un outil en ligne permettant aux membres de la population étudiante et au personnel de signaler anonymement les cas d'agression sexuelle sur le campus et d'accéder aux aides.
2. Affichage des services offerts par REES dans plusieurs salles de classe, corridors et espaces communs.
3. Offre de cartes d'information sur les services de REES au Bureau international et au Service de soutien au bien-être et à la santé mentale.
4. Intégration d'une référence à la Politique en matière de violence à caractère sexuel dans les plans de cours.